



Demande d'Engagement

02 – 07/10/2023

Nr. ____ / ____

Group

Class

Pilote		Co-pilote	
Nom et prénom		Nom et prénom	
Nationalité :		Nacionalité :	
Adresse		Adresse	
Code Postal et Ville		Code Postal et ville	
Téléphone Mobile	Licence N°	Téléphone Mobile	Licence N°
Email		Email	
Permis de Conduire		Permis de Conduire	
N°	Data/ Date:	N°	Data/ Date:
Date de naissance	Groupe sanguin	Date de naissance	Groupe sanguin
Voiture			
Marque	Modèle	Immatriculation	Année
Cylindrée Réelle		N° Chassis	
*Droits d'engagement			
Jusqu'au 21/07/2023 : €4.300 (# Sócios ACP: 4.200€ # Sócios ACP Clássicos: 4.100€)			
Du 22/07 jusqu'au 08/09/2023 : €4.950 (# Sócios ACP: 4.850€ # Sócios ACP Clássicos: 4.750€)			
*Comprend Tracking (système de sécurité GPS)			
Payment : Virement Bancaire			
Banco BPI: Account number: 3 – 2673878.000.010 - IBAN: PT50 0010 0000 2673 8780 0104 5			
Swift: BBPI PT PL			
<input type="checkbox"/>			

Signature Pilote

Signature Co-pilote

Reçu

Nom : _____

Adresse : _____

C.Postal et Ville _____ Numéro TVA: _____ (impératif)

AUTOMÓVEL
CLUB DE PORTUGALRua General Humberto Delgado, 3
2685 - 340 PRIOR VELHO
Tel: 351 219 429 187 Fax: 351 219 429 192
acpmotorsport@acp.pt

Informations concernant la demande d'engagement

Ce bulletin d'engagement, dûment complété, doit être envoyé :

Soit par courriel à : portugalhistoric@free.fr

Soit par courrier postal à :

Automovel Club de Portugal
ACP Motorsports
Rua General Humberto Delgado, 3
2685 – 340 PRIOR VELHO
Portugal

En cas de paiement par virement bancaire (recommandé), merci de joindre le justificatif avec le bulletin d'engagement. Un engagement n'est considéré qu'accompagné de son règlement.

A noter :

- Il est possible de s'engager sans déterminer un copilote. Celui-ci pourra être désigné plus tard.
 - Pour la licence, trois possibilités :
 - soit licence internationale
 - soit licence nationale accompagnée d'une autorisation de participation à une épreuve étrangère (pour la France, demande à effectuer auprès de votre Ligue – un pdf à télécharger)
 - soit « permis de participer » délivré par l'ACP (valable pour la durée du rallye)
- Les deux membres de l'équipage doivent être titulaires d'un permis de conduire valide.
- Il est toujours possible de changer de voiture jusqu'au moment des vérifications administratives, mais la voiture de remplacement doit toujours être un modèle éligible (c'est-à-dire dont la date de 1^{ère} immatriculation ne dépasse pas le 31 décembre 1990)

-